

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 septembre 2022

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 05

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 05

Nombre de votants : 32

OBJET

Affaire n° 2022-123

CADRE DE COOPÉRATION
DÉCENTRALISÉE DE LA VILLE DE
LE PORT - PROGRAMME 2022-2026

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 29 août 2022.

- la liste des délibérations a été
affichée le 7 septembre 2022.

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le mardi 6
septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence
de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec 1^{ère}
adjointe.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe, M. Wilfrid
Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe,
M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine
Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M. Jean-Max
Nages, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Sophie
Tsiavia, Mme Garicia Latra Abélard, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine Lavielle,
Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, Mme Gilda
Bréda, Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Franck Jacques Antoine par M.
Olivier Hoareau Maire, M. Henry Hippolyte par Mme
Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Fayzal Ahmed Vali par
Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, Mme Brigitte
Laurestant par Mme Danila Bègue, Mme Paméla Trécasse
par M. Didier Amachalla.

Arrivée(s) en cours de séance : M. Jean-Claude Adois à
17h12 (affaire n° 2022-123), M. Zakaria Ali à 17h14 (affaire
n° 2022-123), Mme Claudette Clain Maillot à 17h24 (affaire
n° 2022-125).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, M. Sergio Erapa, Mme Firose
Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme
Patricia Fimar

.....
.....

LE MAIRE

Olivier HOARAU



Affaire n°2022-123

CADRE DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DE LA VILLE DE LE PORT - PROGRAMME 2022-2026

Arrivée de MM. Jean-Claude Adois à 17 h 12 et Zakaria Ali à 17 h 14.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance le 6 septembre 2022 ;

Considérant le positionnement stratégique de La Réunion dans les grands équilibres internationaux ;

Considérant les relations fortes tissées depuis plusieurs années entre la ville de Le Port et plusieurs villes du bassin indianocéanique ;

Considérant la volonté de la ville de Le Port de s'ancrer dans son environnement régional et international pour profiter des potentialités économiques et culturelles des puissances émergentes ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : d'approuver le cadre de coopération décentralisée pour la période 2022 – 2026 ;

Article 2 : d'autoriser le Maire à solliciter des co-financements auprès de l'Etat, de la Région, de l'Agence Française de Développement, du TCO et de tout autre organisme compétent en matière de coopération décentralisée ;

Article 3 : d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIRE CONFORME
LE MAIRE**


Olivier HOARAU

CADRE DE COOPERATION DECENTRALISÉE DE LA VILLE DE LE PORT – PROGRAMME 2022 – 2026

La Ville de Le Port a tissé depuis plusieurs années des relations fortes avec plusieurs villes du bassin indioocéanique :

- Durban / Ethekwini (Afrique du Sud), depuis 2009
- Tamatave / Toamasina (Madagascar), depuis 1996
- Quélimane (Mozambique), depuis 2003
- Port – Louis (Maurice), depuis 2004

Au fil des années, un partenariat vivace s’est constitué par :

- des échanges culturels et sportifs : résidences d’artistes, accueil de délégations étrangères à des festivals locaux, participation de sportifs réunionnais à des compétitions internationales...
- des visites techniques et des échanges de savoir-faire autour du thème du développement durable : production d’énergie renouvelable, réutilisation des eaux usées, projet ‘Green Corridor’ à Durban...
- des signatures de chartes internationales, par exemple la charte d’adaptation au changement climatique de Durban

Ralenties ces dernières années en raison de la crise sanitaire, les relations internationales demeurent une ambition forte de la collectivité.

Il faut en effet souligner que l’océan Indien, et a fortiori La Réunion, sont amenés à être, demain, le centre stratégique des grands équilibres internationaux. Les transitions écologiques, économiques, démographiques et culturelles démontrent que les pays africains d’une part, la Chine et l’Inde d’autre part, sont d’ores et déjà des puissances incontournables.

Pour toutes ces raisons, il paraît opportun d’ouvrir un nouveau chapitre des relations internationales pour notre collectivité. C’est pourquoi la Ville souhaite aujourd’hui définir un **nouveau cadre de coopération décentralisée** qui poursuivra trois objectifs prioritaires :

- Il s’agit, tout d’abord, de renouer des liens avec les aires de civilisation originelle de notre peuplement (l’Afrique, la Chine, l’Inde, Madagascar et les îles de l’océan Indien) afin de permettre aux Portoises et Portoises de s’ouvrir au monde et de prendre conscience de la richesse infinie de notre métissage réunionnais.
- Il s’agit, ensuite, de favoriser les échanges et les partages de savoir – faire entre les villes, en particulier sur les enjeux d’avenir comme, par exemple, la résilience urbaine face au réchauffement climatique et aux événements climatiques majeurs, une gestion responsable de la ressource en eau, la maîtrise de la consommation ou encore la transition énergétique.
- Il s’agit, enfin, d’ancrer Le Port dans son environnement régional et international afin de faire profiter la Ville et ses habitants des potentialités économiques et culturelles des puissances émergentes voisines.

Ces objectifs sont déclinés selon cinq champs d’intervention issus des grandes orientations 2020 – 2026 de la mandature :

1. La culture, le patrimoine et le sport

La politique sportive et culturelle volontariste, le soutien à des équipements structurants (La Friche, Le Kabardock, Théâtre Sous Les Arbres...), la volonté de valorisation du patrimoine tant matériel qu'immatériel sont autant de projets phares de la mandature qui peuvent apporter un rayonnement international à la Ville de Le Port.

Ainsi, le cadre de coopération décentralisée doit encourager :

- les échanges culturels et artistiques entre les pays partenaires, mais aussi créer les conditions d'une libre circulation des œuvres et des artistes et le croisement des esthétiques ;
- la participation de délégations respectives à des festivals, des biennales, des congrès ou tout autre événement en lien avec le monde de l'art ;
- les échanges entre les établissements d'enseignement supérieur réunionnais et leurs homologues internationaux (Ecole d'Architecture de La Réunion, Ecole Supérieure d'Arts, Institut de l'Image de l'Océan Indien, Campus Elie des Apprentis d'Auteuil, Ecole d'Apprentissage Maritime, futur Lycée de la Mer, Conservatoire National des Arts et Métiers, etc.).

2. L'Education, la formation et l'insertion

La dynamique autour de la Cité Educative, le maillage territorial et associatif en matière d'insertion, le développement de l'économie sociale et solidaire et la présence sur son territoire de nombreux acteurs de la formation et de l'enseignement supérieur font de Le Port une ville dynamique et pro – active en matière d'emploi et d'insertion.

Ainsi, le cadre de coopération décentralisée permettra de favoriser :

- Les échanges scolaires ainsi que les actions éducatives et de formation entre les pays partenaires ;
- Les actions associatives à visée d'insertion ayant une dimension internationale ;
- L'internationalisation des talents portoïses.

3. La solidarité et l'action sociale internationale

La Ville de Le Port porte une ambition d'action sociale pour tous et d'accompagnement des publics vulnérables. Dans une logique d'amitié entre les peuples et de cohésion fraternelle, cette solidarité s'étend bien entendu aux pays voisins de l'océan Indien.

Ainsi, le cadre de coopération décentralisée permettra :

- l'aide d'urgence ou le soutien exceptionnel aux organismes œuvrant dans le domaine de l'aide humanitaire dans le cadre de crises humanitaires ou climatiques ;
- le partage de bonnes pratiques à travers la mise en réseau des acteurs du champ social et médico - social d'ici et ailleurs ;
- le développement, sur le territoire portoïse et en dehors, d'actions interculturelles et intergénérationnelles visant la transmission et le partage entre les peuples de l'océan Indien (champ linguistique, culinaire...).

4. L'écologie urbaine

A l'occasion des 50 ans du plan d'urbanisme directeur de 1971, la Ville de Le Port a réaffirmé son ambition de se tourner résolument vers une démarche d'écologie urbaine (délibération n° 2021 – 160 du 9 décembre 2021).

Grâce à une action publique transversale et intégrée, elle vise à garantir et valoriser le cadre de vie portois. In fine, les objectifs sont :

- Une réduction significative de l'empreinte carbone, notamment en développant les mobilités douces, l'économie circulaire, l'agriculture urbaine de proximité, etc.
- Le renforcement de la nature et de la biodiversité dans la ville, en développant les approches systémiques, bio-inspirées et sensibles, notamment pour végétaliser/déminéraliser, réemployer le foncier, réduire l'effet de la chaleur, améliorer la santé des habitants par un urbanisme sensible, tenant compte du vivant.

Ainsi, le cadre de coopération décentralisée favorisera :

- les échanges de bonnes pratiques et de savoir-faire, par exemple dans le domaine de la construction en milieu tropical, de gestion de l'eau ou encore de l'adaptation face aux conséquences du changement climatique ;
- les échanges universitaires et la formation de haut niveau bénéficiant à la fois aux étudiants réunionnais et à ceux des pays voisins ;
- l'organisation de conférences, congrès ou tout autre événement d'envergure internationale pouvant mettre en valeur la démarche pionnière et exemplaire du territoire en matière d'écologie urbaine.

5. L'interface Ville – port

Forte de son histoire, la commune de Le Port a développé une économie d'importance spécifiquement liée à son secteur portuaire.

Longtemps vu sous le prisme unique de l'économie maritime, le front de mer et les espaces côtiers se sont développés selon un usage monofonctionnel, au détriment du développement d'autres activités (touristique, de loisirs...) et en déconnexion avec la vie quotidienne des résidents.

La Ville souhaite aujourd'hui se retourner vers la mer, en se réappropriant le front de mer et en réconciliant le centre-ville et ses résidents avec son espace maritime.

Par ailleurs, la Ville est membre du réseau de l'Association Internationale Villes et Ports (AIVP) depuis plus de 20 ans et entend amplifier son partenariat avec cette association dans les années à venir. En particulier, la Ville porte le projet de création d'une délégation Outre-mer de l'AIVP dont le siège serait basé au Port.

Ainsi, il sera porté une attention particulière aux projets de coopération décentralisée ayant pour objet le développement et l'aménagement maritime et portuaire ou encore la valorisation de l'identité et du patrimoine industriel – portuaire.

Eu égard à tout ce qui précède, il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le cadre de coopération décentralisée pour la période 2022 – 2026 ;
- d'autoriser le Maire à solliciter des co-financements auprès de l'Etat, de la Région, de l'Agence Française de Développement, du TCO et de tout autre organisme compétent en matière de coopération décentralisée ;
- d'autoriser le Maire ou tout adjoint habilité à signer tous les actes correspondants.